

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2023

COMPTE-RENDU

Le 23 février 2023 à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

Date de la convocation : 18 février 2023.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION : Monsieur Aurélien BEYEKLIAN (*procuration à Mr Yoann LEVÊQUE*), Madame Amandine DARBON (*procuration à Mr Philippe BENMERGUI*).

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON.

PRÉSENCE de : Mme Marie-Noëlle BOURGUIGNON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Aude DABOUT

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Retrait délibération n° 20230126.2➤ Approbation du Compte Administratif 2022➤ Approbation du compte de Gestion 2022➤ Affectation du résultat➤ Vote du budget 2023 | <ul style="list-style-type: none">➤ Administration Générale➤ Dossiers d'urbanisme➤ Travail des commissionsQuestions diverses |
|---|---|

III. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :

Ne sont pas présentes lors du début de ce conseil : Mesdames Nathalie BERTRAND et Isabelle ROUTHIAU.

Le compte-rendu du 26 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

IV. Délibérations :

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Retrait délibération n° 20230126.2 :

La délibération prise lors du conseil municipal du 26 janvier 2023 concernant l'avenant organisant l'extension de la télétransmission des actes en matière de commande publique a déjà été prise lors du conseil municipal du 27 janvier 2022. Il s'agit de la délibération n° 20220127.1. De plus l'avenant à cette convention a été signé en octobre 2022 par Monsieur le Maire.

La préfecture demande au conseil municipal de délibérer sur le retrait de la délibération n° 20230126.2.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE du retrait de la délibération n° 20230126.2 : Avenant organisant l'extension de la télétransmission des actes en matière de commande publique

Vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation du Compte Administratif 2022 :

Monsieur le Maire n'est pas présent lors de cette délibération et ne prendra pas part au vote.

Le compte administratif 2022 du budget principal est présenté par Monsieur Thibaut MARTINEZ, Premier Adjoint.

Arrivée de Mme Nathalie BERTRAND.

COMMUNE DE REVONNAS									
PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DU BUDGET PRIMITIF 2023									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
ARTICLE	Nature de l'opération	Prévisions 2022	Réalisations 2022		ARTICLE	Nature de l'opération	Prévisions 2022	Réalisations 2022	
011	charges entretien	163 000,00	130 705,03		013	atténuation de charge	4 300,00	25 685,81	
012	personnel	219 251,00	209 973,69		70	produits du domaine	44 950,00	44 281,57	
65	charges gestion	69 800,00	60 095,34		73	impôts et taxes	400 000,00	449 687,00	
66	intérêt des emprunts	42 000,00	39 525,55						
67	charges exception				74	dotations subventions	88 800,00	97 051,23	
68	Dotations aux provisions	4 000,00	3 619,98						
022	Dépenses imprévues				75	loyers autres produits	5 400,00	48 026,68	
014	Atténuations de produits	14 000,00	10 235,98		77	produits exceptionnels	0,00	442,47	
	depenses réelles	512 051,00	454 155,57			recettes réelles	543 450,00	665 174,76	
042	opérations d'ordre	126,48			042	opérations d'ordre			
023	Virement à la section d'investissement	406 341,21	126,48		002	Excédent de fonction	375 068,69		
	TOTAUX	918 518,69	454 282,05			TOTAUX	918 518,69	1 040 243,45	
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
ARTICLE	Nature de l'opération	Prévisions 2022	Réalisations 2022		ARTICLE	Nature de l'opération	Prévisions 2022	Réalisations 2022	
001	Déficit d'investissement reporté				001	excédent résultat	161 328,18 €		
040/041	opérations d'ordre				10	dotations fonds et rés	6 500,00	17 226,13	
20	immobilisations incorporelles	89 983,56	29 292,48		1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			
13	subventions d'investissement				13	subvention d'investiss	147 439,00	77 595,00	
21	immobilisations corporelles	122 500,00	59 106,13		165	dépôt et cautionnement reçus		300,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	45 000,00	43 980,59		21	Immobilisations corporelles		1 268,56	
					20	frais d'etudes		571,44	
23	immobilisations en cours	464 251,31	76 283,68			RECETTES REELLES	315 267,18 €	96 961,13	
020	Dépenses imprévues				040/041	opération d'ordre	126,48	126,48	
	TOTAUX	721 734,87 €	208 662,88		021	virem section fonct	406 341,21		
						TOTAUX	721 734,87 €	258 415,79	
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022									
			section de fonctionnement			excédent	585 961,40 €	à remettre en 002 sur budget 2023	
			section d'investissement			excédent	-593 300,08 €		
			restes à réaliser			dép. Inv.	643 052,99 €	49 752,91 €	
			restes à réaliser			rec. inv	0,00 €		

Le conseil municipal constate :

Un excédent de fonctionnement s'élevant à 585 961.40 €,

Un excédent d'investissement s'élevant à 49 752.91 €,

Et approuve le compte administratif 2022.

Vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

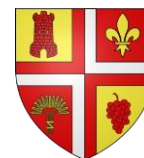
Abstention : 0

3. Approbation du Compte de Gestion 2022 :

Monsieur le Maire rentre à nouveau dans la salle du conseil.

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le Compte de Gestion 2022 du budget principal du Receveur Municipal. Il compare les chiffres présentés lors du Compte administratif et ceux figurant sur le compte de gestion projeté afin de mettre en évidence la concordance.

Arrivée de Mme Isabelle ROUTHIAU.



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 001006

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BOURG-EN-BRESSE

ETABLISSEMENT : REVONNAS
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

28300 - REVONNAS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	161 328,18		-111 575,27		49 752,91
Fonctionnement	375 068,69		210 892,71		585 961,40
TOTAL I	536 396,87		99 317,44		635 714,31
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	536 396,87		99 317,44		635 714,31

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 001006

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BOURG-EN-BRESSE

ETABLISSEMENT : REVONNAS
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

28300 - REVONNAS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	721 734,87	918 518,69	1 640 253,56
Titres de recette émis (b)	97 087,61	665 174,76	762 262,37
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = a - c)	97 087,61	665 174,76	762 262,37
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	721 734,87	918 518,69	1 640 253,56
Mandats émis (f)	208 830,46	456 090,18	664 920,64
Annulations de mandats (g)	167,58	1 809,13	1 975,71
Dépenses nettes (h = e - g)	208 662,88	454 282,05	662 944,93
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	111 575,27	210 892,71	99 317,44
(h - d) Déficit			

Le conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2022

Vote : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

4. Affectation du résultat :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Compte Administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 585 961.40 € et un excédent d'investissement de 49 752.91 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, et en réserve, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose :

- De verser 585 961.40 € au compte 1068 en excédents de fonctionnement capitalisés
- De verser 49 752.91 € au compte 001 en excédent de résultat en recettes d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Reprend le résultat de l'exercice 2022 au budget 2023 comme suit :

- De verser 585 961.40 € au compte 1068 en excédents de fonctionnement capitalisés
- De verser 49 752.91 € au compte 001 en excédent de résultat en recettes d'investissement

Vote : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

5. Vote du Budget :

Suite aux commissions qui ont permis de travailler sur la partie fonctionnement et sur la partie investissement, le budget prévisionnel ou primitif 2023 est présenté par Monsieur le Maire et par Monsieur le 1^{er} adjoint.

Le budget a évolué suite à la dernière réunion du 18 février 2023. Une rencontre de Monsieur le Maire avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) a permis d'enlever du budget prévisionnel l'achat des terrains situé en contrebas de l'école. Ces terrains seront achetés par l'EPF. La commune remboursera à l'EPF petit à petit et seulement à partir de 2024. Pour l'instant, il faut juste que le conseil municipal donne un accord de principe. Une convention sera mise en place par la suite avec un taux d'intérêt de 1 %. L'avantage est que cette avance de fonds n'est pas considérée comme un emprunt. Une délibération sera prise au moment de l'accord de vente entre les propriétaires et l'EPF. L'EPF considère que l'achat des terrains au prix de 40 € du m² est une bonne opportunité.

Monsieur le Maire rappelle que les comptes voirie d'investissement vont augmenter du fait que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse rend cette compétence aux communes.

Il sera voté au prochain conseil municipal prévu en mars 2023 en même temps le vote des taux de taxes communales avec l'état 1259. Des modifications légales sont attendues de la préfecture pour finaliser l'ensemble.

V. Administration générale :

✓ Arrêt Maladie :

Prolongement d'un agent jusqu'au 17 avril 2023.

Un agent a été absent le 21 février sur le temps de cantine et a été remplacé par Mme Dominique FORAY.

✓ Congés d'été :

Monsieur le Maire demande aux conseillers, dans le but de préparer le planning des élus de l'été 2023, de faire part de la date de leurs congés en mairie afin d'organiser au mieux les permanences.

VI. Dossiers d'urbanisme :

*** Déclaration Préalable :**

Une DP23B0003 a été déposée par Mr Mickaël FARGEOT pour le remplacement de menuiseries – 25 route de Tossiat - Parcelle B 1339 (45 m²)

Une DP23B0004 a été déposée par Mme Claire FROMENT pour la pose de 2 vélux – Chemin de la Chassière - Parcelle B 828 (73 m²)

Une DP23B0005 a été déposée par Mr Franck FOILLERET pour le remplacement des menuiseries volets et porte d'entrée – 25 Rue de la Fontanette - Parcelle D 1244 (1112 m²)

Une DP23B0006 a été déposée par Mr Gaël GOUAZE pour la pose d'une fenêtre intérieure dans les combles – 186 Route de Tossiat - Parcelle B 0004 (170 m²)

Une DP23B0007 a été déposée par GFA Les Roches du Bugey pour la réfection de la toiture à l'identique – Rue de la Tour Deaul - Parcelles OB 0989 (43 m²) et OB 0990 (112 m²)

Une DP23B0008 a été déposée par Mr Rémi FOISON pour l'installation d'une piscine coque – 14 Rue des Chênes - Parcelle ZB 0309 (1091 m²)

*** Permis de construire :**



Un PC 23B0001 a été déposé par Mr Cédric MONTJOUVENT et Mme Carole THIVIND pour la construction d'une maison individuelle sur sous-sol semi enterré – Chemin de la Bessonnaire – Parcelle B 1346 (1787 m²).

Un PC 23B0002 a été déposé par Mr Pascal GUYON pour la modification des ouvertures et le remplacement des menuiseries, la création d'une véranda, d'une verrière, d'un balcon, d'un pool-house, d'un abris jardin et d'une clôture – 295 Route de Ceyzériat – Parcelle ZA 190 (2546 m²).

* Déclaration d'intention d'aliéner :

Une DIA a été déposée par Maître Marc ETIEVANT pour la vente FAURY-BARDET/BARDET – 30 Rue du Revermont – Parcelles D 29 (3 385 m²), D 20 (370 m²) et D 18 (2 115 m²).

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur ce bien.

VII. Travail des commissions :

* Finances – Fiscalité :

Ce point est présenté par Mr Thibaut MARTINEZ

- a) Deux décisions ont été prises à la commission Finances du samedi 18 février 2023 :
 - Pas d'augmentation des taux des taxes communales pour 2023
 - Augmentation progressive de l'indemnité de Monsieur le Maire pour être à nouveau à 80% du montant de référence comme pour les adjoints. Sur 2023, l'indemnité de Monsieur le Maire passera à 70 % du montant de référence, puis en 2024 à 75% et en 2025 à 80 %. La commission propose que les indemnités des adjoints restent inchangées.
- b) La Commission de Contrôle des Impôts Directs se réunit le jeudi 2 mars 2023 à 17h00 en salle du conseil en mairie. Mme Marie-Noëlle LOUIS, Contrôleur Principal SDIF/PELP sera présente pour procéder aux opérations annuelles de la tournée générale de conservation cadastrale et des mutations concourant, notamment, à la mise à jour pour 2023 :
 - Des bases des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et des taxes annexes,
 - De l'ensemble des bases des impôts locaux et des diverses taxes assimilées

* Affaires scolaires

Ce point est présenté par Mme Florence BERGER

- Fermeture probable d'une classe : Les responsables des parents d'élèves ont organisé ce jeudi 23 février 2023 avec les parents et les enfants un blocage de l'école pour montrer leur mécontentement à ce projet de fermeture. Monsieur le Maire et Madame la 2^{ème} adjointe rencontrent ces mêmes représentants samedi 25 février 2023 pour organiser une rencontre avec Madame l'inspectrice d'académie et préparer ensemble les effectifs et le dossier concernant les futurs permis de construire.
- Prochain conseil d'école en mars 2023

* Voirie - Chemins :

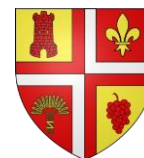
Ce point est présenté par Mr Yoann LEVÊQUE

- *Mon village prudent*
Monsieur Yoann LEVEQUE fait part de l'inscription de la commune sur le site « Mon village prudent ». Ce site propose des formations, de l'information et des subventions en lien avec la sécurisation. C'est pour l'obtention d'un label. Il est dans l'attente d'informations complémentaires. L'idée est de faire un lien entre les propositions du site et les projets de sécurisation prévus et déjà faits sur le village.
- *Affouagiste*
Un seul affouagiste gère la parcelle. Il est demandeur d'aide pour couper les arbres en proximité de route pour une sécurisation. Des élus sont volontaires pour un dimanche matin à définir.
- *Entretien des chemins*
L'entreprise TABOURET est intervenue en février 2023 dans les différents chemins pour finaliser le travail commencé depuis 2021 : l'entretien et la remise en état de l'accès et du passage des chemins de la commune.
- *Voie douce Sud Revermont*
Le projet consiste à relier les villages de Druillat, Saint Martin du Mont, Tossiat, Journans, Revonnas et Ceyzériat par des modes de déplacements doux et sécurisés. En octobre/novembre 2021, des habitants interpellent les élus de Journans de la dangerosité du tracé Journans-Ceyzériat. La problématique est saisie par les municipalités de Journans et Revonnas. Le souhait est de la partager aux autres communes du sud du pied du Revermont. Un groupe de travail se met en place avec 2 référents par commune, 1 représentant de Grand Bourg Agglomération et ponctuellement des citoyens. Le suivi financier est effectué par la commune de Druillat et le suivi technique par l'ensemble des communes. Les objectifs sont de permettre aux cyclistes et aux piétons de trouver une voie balisée, sécurisée, identifiée pour leur déplacement du quotidien ou de loisirs mais aussi d'intégrer au maximum les chemins et les routes existantes. De février à avril 2022 : identification par chaque commune d'un tracé envisagé intégrant les jonctions avec les communes voisines et précisant les points « à sécuriser ». C'est un tracé de 16 kms environ, principalement de petites routes de campagne à fréquentation moyenne. 5 points sont à sécuriser et 3 kms environ sont des routes très fréquentées. De mai à juin 2022 : validation du tracé avec la réalisation du parcours sur le terrain. Décembre 2022 : présentation du projet à GBA, au service du Pôle Territorial Sud Revermont. Janvier à Février 2023 : rédaction du CDC pour la réalisation de l'étude d'aménagement via un bureau d'étude et constitution d'un dossier de demande de financement LEADER pour étude

* Bâtiments :

Ce point est présenté par Mr Yoann VIOLLET

- *Salle polyvalente*
Un petit arrêt des travaux suite au souci de toiture. L'absence de la présence des enfants, due aux congés scolaires a permis une grande avancée des travaux intérieurs. Il a été constaté par les personnels de cantine que les panneaux de bois absorbaient le bruit. Les temps de repas sont bien moins bruyants. La peinture est faite dans la cantine. Il ne reste plus que le sol.
La sous-commission de sécurité a donné un avis positif pour la toiture.
- *Eclairage public*
La commune a reçu une nouvelle convention du SIEA suite à sa demande de poursuivre la mise en place des led et l'extinction de l'éclairage la nuit. La commission « Bâtiments » a validé cette convention qui sera à signer prochainement. Cela va permettre de faire des économies conséquentes à l'année.
Lors d'un webinaire du SIEA, il a été montré l'importance des changements et la mise en place des led. Le SIEA a fait part aussi lors de ce webinaire que ses achats d'électricité de l'an passé ont été surévalués et que ce surplus sera restitué aux communes sous forme de prime. Tout cela sera formalisé prochainement.
- *Prévisions 2023*
 - Finir la salle polyvalente
 - Finir l'aménagement de la salle des Orchys et l'équiper en électroménagers
 - Poursuivre la sécurisation et la modernisation de l'équipement informatique
 - Mieux gérer le chauffage dans les bâtiments de l'ancienne école
 - Ascenseur de la mairie : Mise aux normes de la ligne de secours car la ligne analogique n'est plus conforme
 - Mairie : Réaménagement du mobilier pour le bien-être de 2 personnels



- *Sécurisation des voies à l'entrée du village*

Lettre ouverte reçue en mairie avec une quarantaine de signatures qui concerne la réorganisation du carrefour de Sénissiat. La plus-part des signataires demandant entre autres une réunion publique sur ce sujet ne semble pas avoir compris que la sécurisation ne portait pas que sur le remplacement des cédez le passage par des stops mais d'une réflexion plus large comprenant :

- o La sécurisation des abris-bus pour les enfants et les jeunes qui prennent le ramassage scolaire avec la création de deux nouveaux abris-bus
- o La création d'un cheminement pour les enfants dans ce carrefour à la fois pour la traversée de la route départementale et aussi la création d'un sentier sécurisé pour revenir vers la rue de la Fontanette.
- o Que l'ensemble de cette réflexion a été menée sous la houlette des techniciens du service route du département (sécurité, réglementation)

Le maire indique qu'il est possible de venir consulter en mairie le projet. Le plan est plus grand. Depuis le courrier, beaucoup d'habitants sont déjà venus consulter le document. Ce travail est effectué en partenariat avec le Département. Il fait suite à plusieurs propositions. Une convention tripartite a été signée entre l'Agglomération, la commune et le Département.

L'idée des élus est de ne pas faire de réunion publique car le projet est trop avancé. Une réponse sera faite prochainement sous forme d'une newsletter ou par l'intermédiaire de l'invitation pour l'inauguration de la salle polyvalente. L'idée est de mieux expliquer à tous les habitants de la commune afin de les rassurer. L'angoisse est que les travaux vont occasionner plus d'accident que maintenant. C'est le bureau d'étude du service route du Département (des professionnels) qui a travaillé sur ce projet et donc qui a pris en considération tous les risques. Ce 1er projet n'est pas une fin en soi. Une 2ème phase sera prévue pour compléter au mieux le dispositif de sécurisation de ce carrefour.

Il est nécessaire que le projet soit réalisé car un travail important a été mis en place par les trois entités et les fonds trouvés, mis à disposition.

*

Cadre de vie – Associations – Fleurissement :

- *Fleurissement*

Ce point est présenté par Mme Françoise DUSSUC

Mme DUSSUC a effectué le tour du village pour mesurer les jardinières. Il faut mettre environ 10 plants au mètre carré. Elle a recherché les plantes possibles à assembler selon l'ensoleillement, l'arrosage, les couleurs, Elle passera de nouveau chez Marvie pour obtenir des conseils, pour un devis et avoir la date des plantations. La commande doit dans tous les cas être faite pour fin mars 2023.

Elle prévoit un photomontage pour le prochain conseil municipal.

Elle souhaite que des massifs soient réalisés près des abris-bus à l'entrée du village route de Montagnat (millepertuis).

Que fait-on des bacs de fleurs qui sont à l'endroit où sera positionnée la stèle en hommage aux résistants ? Comment aménage-t-on cet espace ?

- *Atelier couture*

Important de refaire une information

- *Marché nocturne*

Seize stands sont prévus pour le moment par le Sou des Ecoles. Il a lieu le 12 mai 2023 très probablement près de la salle polyvalente. Les élus travaillent sur le troc de plançons avec des conseils de jardiniers. Des flyers sont en cours de réalisation pour informer la population de prévoir des plançons à échanger.

- *CMJ*

- 1) Les enfants étaient très enthousiastes par la course de caisses à savons. Ce projet après renseignement ne peut être fait que par et pour des adultes. Il nécessite une sécurité importante, beaucoup de matériel et de personnel ainsi que qu'un budget conséquent. Mme Hélène TESTARD a informé les jeunes que ce projet n'était pas réalisable.
Une chasse au trésor dans la commune peut être une autre idée. Réunion du CMJ ce samedi 25 février 2023 à 9h30.
- 2) Le CMJ souhaite s'associer au projet de mémoire des habitants et résistants de Revonnas. Plusieurs idées ont été évoquées.
- 3) Il va falloir commencer à préparer le nouveau CMJ pour la rentrée 2023 avec de nouvelles élections. Mme Hélène TESTARD sollicite les élus pour se faire aider dans l'organisation et la planification des dates tout en restant en contact avec l'école et le collège.

- *Famille FORNIER*

Suite au projet choisi de travailler avec Nicolas DAUBAGNE et l'association A2R sur le projet de stèle, il est demandé qu'une partie verticale soit mise en place pour attirer l'œil du passeur.

Un nouveau rendez-vous est fixé le 8 avril prochain à 10h30 pour finaliser le travail. Plusieurs points sont à respecter :

- La vision de l'artiste
- La vision de la Famille FORNIER
- La vision de la commune

C'est un 1^{er} projet. Il y en aura d'autres car la commune a eu d'autres résistants (Sénissiat).

VIII. Questions diverses

❖ Coupure du 8 mars 2023 – Risque de manque d'eau :

Des flyers sont à distribuer ce week-end pour informer toute la population qu'en raison de travaux à effectuer sur la canalisation de transport principale à Simandre-sur-Suran, l'alimentation en eau potable sera interrompue le mercredi 8 mars 2023 de 8h à 18h00. Le Syndicat de Distribution d'Eau Potable Bresse Suran Revermont demande aux habitants de réduire au maximum leur consommation d'eau sur cette journée.

❖ Séisme Turquie :

Monsieur le Maire présente la possibilité de participer financièrement par l'intermédiaire de l'Agglomération à un fond d'aide européen qui garantit que le don arrive bien en Turquie. Les élus souhaitent réfléchir jusqu'au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22h50

**Le prochain conseil municipal
est fixé
au 30 mars 2023
à 20h15**